

À afficher du 10 avril au 11 mai 2015  
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du : 2 avril 2015**

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

A l'ouverture	A partir de la question n°1
Présents : 48	Présents : 47
Absent : 0	Absents : 0
Pouvoirs : 7	Pouvoirs : 8

L'an 2015, le jeudi 2 avril, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 27 mars 2015

Sont présents : M. Patrice BESSAC, M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, Mme Djeneba KEITA, M. Philippe LAMARCHE, Mme Alexie LORCA, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Catherine PILON, M. Belaïde BEDREDDINE, Mme Riva GHERCHANOC, M. Florian VIGNERON, M. Gilles ROBEL, Mme Choukri YONIS, M. Claude REZNIK, Mme Tania ASSOULINE, M. Laurent ABRAHAMS, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Nabil RABHI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Halima MENDOUDJ, M. Bruno MARIELLE, Mme Rose LHERMET, Mme Michelle BONNEAU, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Rachid ZRIOUI, Mme Mireille ALPHONSE, Mme Agathe LESCURE, M. Franck BOISSIER, Mme Claire COMPAIN, M. Bassirou BARRY, Mme Dorothee VILLEMAUX, M. Olivier STERN, Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, M. Dominique BOSCO, Mme Salamatou TRAORE à l'ouverture, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Absents donnant pouvoir : 8

M. Tarek REZIG a donné pouvoir à Mme Choukri YONIS, M. Jean-Charles NEGRE a donné pouvoir à Mme Djeneba KEITA, M. Stéphan BELTRAN a donné pouvoir à Mme Dominique ATTIA, Mme Véronique BOURDAIS a donné pouvoir à Mme Mireille ALPHONSE, Mme Capucine LARZILLIERE a donné pouvoir à Mme Riva GHERCHANOC, M. Axel NORBELY a donné pouvoir à M. Grégory VILLENEUVE, Mme Murielle MAZE a donné pouvoir à Mme Manon LAPORTE, Mme Salamatou TRAORE a donné pouvoir à M. Dominique BOSCO à partir de la question n°1.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, M. Cheikh MAMADOU a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAUX

1-1 : Séance du 12 février 2015 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Approuve le procès verbal de la séance du 12 février 2015.

1-2 : Séance du 16 février 2015 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte du fait que M. Dominique BOSCOQ a donné pouvoir à Mme Manon LAPORTE

A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2015 ainsi rectifié.

## DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

### **DEL20150402\_1 : Déménagement - regroupement des services : autorisation au Maire de signer le bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) et son protocole**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

45 voix pour

10 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le bail en l'état futur d'achèvement entre la ville de Montreuil et la société « Montreuil Altaïs » relatif à la location de 13 418 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux dans l'ensemble immobilier sis à Montreuil (93100), dans la ZAC Cœur de Ville, 53, avenue du Capitaine Dreyfus, 1 à 27, avenue du Président Wilson, 53 à 77 et 80, rue du général Gallieni et 11 à 25, place Jean Jaurès, présentant les caractéristiques suivantes :

- loyer annuel hors taxes et hors charges de 4 081 466 €,
- durée de 12 années à compter de la date de mise à disposition des locaux,
- mise à disposition des locaux au plus tard le 30 juin 2018.

Article 2 : Approuve le protocole d'accord entre la ville de Montreuil et la société « Montreuil Altaïs » annexé à la présente délibération, ayant pour objet d'organiser les relations entre le preneur et le bailleur jusqu'à la mise à disposition des locaux au preneur, et prévoyant une enveloppe financière de 6 122 199 € HT (mesure d'accompagnement) destinée à couvrir les travaux d'aménagement ville, ainsi que les coûts de déménagement.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant d'ajustement à intervenir suite à l'exécution du protocole de travaux, tel que prévu au bail, dans les deux mois suivant la date de mise à disposition des locaux.

Ledit avenant portera sur :

- la désignation définitive des locaux,
- la date exacte de prise d'effet du bail,
- le montant du loyer actualisé et éventuellement ajusté,
- le montant de la garantie.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant à intervenir au protocole organisant les relations entre le Preneur et le Bailleur jusqu'à la mise à disposition des locaux à la Ville, au plus tard le 31 décembre 2015, afin de préciser la nature et le calendrier d'intégration des « travaux d'aménagement » tels que définis au-dit protocole.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

## **DEL20150402\_2 : Adoption de la Charte de la démocratie locale montreuilloise**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par

38 voix pour

12 voix contre : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila GUERFI ,  
Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine HOUICHI, Mme  
Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

5 abstention(s) : Mme Murielle MAZE, Mme Manon LAPORTE, M. Nabil BEN GHANEM, Mme Salamatou TRAORE, M.  
Dominique BOSCCQ

DÉCIDE

Article 1 : Adopte la Charte de la Démocratie Locale Montreuilloise, annexée à la présente délibération.

## **DEL20150402\_3 : Prolongation du projet 'Pignon sur rue', résidence artistique éphémère**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'appel à projet ' Pignon sur rue, résidence éphémère ' annexé à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le contrat entre la Ville et les artistes annexé à la présente délibération.

Article 3 : Approuve l'avenant à la convention avec la copropriété du 6 rue du Capitaine Dreyfus à Montreuil.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à lancer l'appel à candidature et à signer les contrats y  
afférents.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant à la convention avec la copropriété du 6 rue  
rue du Capitaine Dreyfus à Montreuil.

Article 6 : Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2015 de l'exercice en cours et seront demandées pour les  
budgets 2016 et 2017.

## **DEL20150402\_4 : Approbation du Contrat de Ville 2015-2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par

43 voix pour

12 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Olga RUIZ, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, Mme Leila  
GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI, M. Yacine  
HOUICHI, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le contrat de ville 2015-2020 dans sa version annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat de ville dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20150402\_5 : Adhésion de la Ville de Montreuil au Groupement d'intérêt public Maximilien**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : M. Frédéric MOLOSSI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil au Groupement d'intérêt public Maximilien.

Article 2 : Approuve la convention constitutive du Groupement d'intérêt public Maximilien, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Approuve le règlement de la contribution annuelle correspondante d'un montant de 5 000 € TTC.

Article 4 : Prend acte des candidatures de :

- M. Gaylord LE CHEQUER en tant que représentant titulaire de la Ville de Montreuil au groupement d'intérêt public Maximilien ;
- M. Philippe LAMARCHE en tant que suppléant ;

Article 5 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de :

- Monsieur Gaylord LE CHEQUER comme représentant de la Ville de Montreuil au groupement d'intérêt public Maximilien ;
- Monsieur Philippe LAMARCHE comme représentant suppléant ;

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Article 7 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_6 : Approbation de la convention de financement 2015-2017 entre la Ville de Montreuil et l'association « La Maison des Femmes de Montreuil »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de financement avec l'association « La Maison des Femmes de Montreuil » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer avec l'association « La Maison des Femmes de Montreuil » la convention ci annexée dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 28 000 € à l'association « La Maison des Femmes de Montreuil ».

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20150402\_7 : Approbation de la convention relative à la mise en oeuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention actualisée d'ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique entre la collectivité et la Préfecture de Seine-Saint-Denis annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention et tout acte y afférent dès que la présente délibération sera exécutoire.

## **DEL20150402\_8 : Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la Caf de Seine-Saint-Denis relatives au dispositif « Publics et territoires »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » n°14.214 relative au renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Article 2 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » n°14.218 relative à l'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles confrontées à des problématiques d'insertion professionnelle, en situation de fragilité, ou ayant des besoins d'accueil sur des horaires atypiques.

Article 3 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Publics et Territoires » n°14.201 relative à l'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles confrontées à des problématiques d'insertion professionnelle, en situation de fragilité, ou ayant des besoins d'accueil sur des horaires atypiques.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer lesdites conventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 5 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20150402\_9 : Approbation de la convention de partenariat relative à la participation de jeunes de l'Institut Médico-Educatif « Bernadette Coursol » aux activités organisées par l'antenne Diabolo du service municipal de la Jeunesse de la Ville de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : D. CREACHCADEC

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et L'Institut Médico-Educatif « Bernadette Coursol », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention de partenariat dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'annexe 1 à la présente convention, dite « convention d'intégration » des jeunes aux activités, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

**DEL20150402\_10 : Mise en place d'un tarif forfaitaire pour l'accès des jeunes aux antennes du Service Municipal de la Jeunesse**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

4 abstention(s) : Mme Christine FANTUZZI, Mme Christel KEISER, M. Cheikh MAMADOU, M. Yacine HOUICHI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la tarification forfaitaire de un (1) euros annuelle pour chaque inscrit dans les structures du service municipal de la jeunesse, applicable dès le mois de septembre 2015.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20150402\_11 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil, le Ministère de la Défense et la Force vigipirate sentinelle, relative au remboursement à la ville des frais relatifs au soutien logistique des personnels militaires des unités Vigipirate**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil, le Ministère de la Défense et la Force vigipirate sentinelle relative au soutien logistique des personnels militaires des unités Vigipirate, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20150402\_12 : Cautionnement à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM d'un emprunt de 2.174.651 € consenti par le Crédit Foncier, destiné à financer la construction de 14 logements sis 4 rue Pierre de Montreuil (modification de la délibération N°DEL20141218-37) .**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

47 voix pour

2 abstention(s) : Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : P. BESSAC, S. BELTRAN, A. LESCURE, N. RABHI, V. BOURDAIS, N. BEN GHANEM

## DÉCIDE

Article 1 : Modifie l'article 1 de la délibération N°20141218-37 du 18 décembre 2014 comme suit :

« Accorde sa garantie solidaire à l'OFFIC PUBLIC DE L'HABITAT MONTREUILLOIS pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt n° 7 731 987 U d'un montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE DEUX EUROS (1.583.352 €) et de l'emprunt N° 7 731 989 W d'un montant de CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF EUROS (591.299 €) contractés auprès du Crédit Foncier de France.

Ces prêts locatifs sociaux (PLS), régis par les articles L.351-1 et suivants et R.331-1 à R.331-21 du Code de la Construction et de l'habitation, sont destinés à financer partiellement la construction de 14 logements locatifs sociaux collectifs situés à MONTREUIL (93), 4 rue Pierre de Montreuil. »

Article 2 : Modifie l'article 6 de la délibération n° 20141218-37 du 18 décembre 2014 comme suit :

« Approuve l'acte de cautionnement, annexé à la présente délibération, accessoire au contrat de prêt conclu entre la l'OPHM et le Crédit Foncier et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cautionnement en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée. »

Article 3 : Approuve l'avenant N°1 à la convention de garanti d'emprunt entre la Ville et l'OPHM, annexé à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Article 4 : Précise que les autres articles de la délibération N°DEL20141218-37 demeurent inchangés.

**DEL20150402\_13 : Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPHM pour un emprunt d'un montant global de 168.118 €, consenti par la CDC, destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un logement PLS, sis 10 rue de la Convention (îlot de l'Eglise - tranche 1).**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

47 voix pour

2 abstention(s) : Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : P. BESSAC, S. BELTRAN, A. LESCURE, N. RABHI, V. BOURDAIS, N. BEN GHANEM

## DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt destiné au financement de l'acquisition en VEFA d'un logement PLS sis 10 rue de la Convention (îlot de l'église - tranche 1) à Montreuil, d'un montant global de 168.118 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°19514, constitué de trois lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans

les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : En contrepartie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil, dans le cadre d'acquisition en VEFA des 22 logements que compte l'opération complète, se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des logements, soit 4 logements sur la durée du Prêt concerné prorogée de 5 ans à la date du remboursement intégral de l'emprunt.

Article 5 : Autorise Monsieur le maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20150402\_14 : Garantie de la ville à hauteur de 50% au bénéfice de l'association COS pour un prêt PLAI de 2.000.000€, consenti par la CDC, destiné à financer la reconstruction du C.H.R.S. COS Les Sureaux (59 logements - 72 résidents) sis 14/16 rue du Midi.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

53 voix pour

2 abstention(s) : Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt PLAI, destiné au financement de la reconstruction du C.H.R.S. COS les Sureaux (59 logements – 72 places) sis 14/16 rue du Midi à Montreuil, d'un montant de 2.000.000 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°19323 constitué d'une Ligne de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du Prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : En contre partie de la garantie d'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des places d'hébergement du C.H.R.S. COS Les Sureaux, soit 15 places sur la durée du Prêt concerné prorogée de 5 ans à la

date du remboursement intégral de l'emprunt.

Article 5 : Autorise Monsieur le maire à signer la convention de garantie de l'emprunt entre la ville et l'Emprunteur ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés du Maire, les adjoints signent en lieu et place du Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention de réservation de logement ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20150402\_15 : Approbation de l'avenant 2014-001 au Contrat Enfance Jeunesse entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2014 du Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_16 : Approbation de la convention de financement "Fonds national investissement PSU" entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis pour l'équipement d'un logiciel de gestion permettant le suivi de la fréquentation des enfants des structures d'accueil petite enfance.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'aide financière à l'investissement « prestation de service unique » N°14-172 entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

## **DEL20150402\_17 : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux à l'association Ethadam**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la mise à disposition de locaux, à titre gracieux, à l'association Ethadam à compter de la notification de la convention à l'association et jusqu'au 31 décembre 2015, au sein de l'antenne Diabolo, sise 25 rue de Vincennes à Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux à l'association Ethadam.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

## **DEL20150402\_18 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la ville et l'OPHM en vue des travaux de sécurisation des bâtiments sis 41/45 rue des Papillons et 88 bis/86 rue du Moulin à Vent**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

49 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : P. BESSAC, S. BELTRAN, A. LESCURE, N. RABHI, V. BOURDAIS, N. BEN GHANEM

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montreuil et l'OPHM, telle que jointe à la présente délibération

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **DEL20150402\_19 : Approbation de la convention pluriannuelle de financement 2015-2017 entre la Ville de Montreuil et l'association «Comité des fêtes du quartier Villiers Barbusse»**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et l'association « Comité des fêtes du quartier Villiers Barbusse » pour la période 2015 - 2017.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 3000 € à l'association Comité des Fêtes du Quartier Villiers Barbusse.

Article 4 : Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20150402\_20 : Attribution de subventions de soutien aux projets menés par l'association Société Régionale d'horticulture de Montreuil et par l'association Murs à Pêches.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association « Société régionale d'horticulture de Montreuil SRHM » pour un montant de 1200 €.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à l'association «Murs à Pêches» pour un montant de 1 500 €.

Article 3 : Les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

**DEL20150402\_21 : Attribution de subventions à diverses associations**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une subvention sur critères aux associations comme indiqué dans le document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## ANNEXE

### Conseil municipal du 2 avril 2015 - Attribution de subventions à diverses associations

AASIP ( personnes intellectuellement précoces) Informé, accueillir, accompagner	310,00€
ACTION CREATION MONTREUIL Encourager la création et la recherche artistique	280,00€
ADUTEC Défense des usagers des transports en commun	250,00€
AFM (ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES) Assistance, écoute, permanence, vaincre les maladies neuro-musculaires	280,00€
ALTER ECHO COMPAGNIE Création et diffusion de spectacles	340,00€
AMICALE CHATEAUBRIANT VOVES ROUILLE AINCOURT Association d'assistance, de bienfaisance et de solidarité	250,00€
AMIS VIVA CITES Donner aux citoyens des outils de compréhension pour répondre à des questions Structurantes de la vie de la cité	250,00€
AMUTC Développement et promotion des transports	340,00€
APECEK Favoriser les échanges et le partenariat entre l'Europe et le Sénégal	340,00€
ARAC (ASSOCIATION REPUBLICAINE ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE) Anciens Combattants, réunions	310,00€
ART CULTURE CIVILISATION (ACC) Transmission de savoirs aux moyens de diverses expressions artistiques et culturelles	250,00€
ASS DU ROCK (L') Danse (rock, boogie woogie)	250,00€
ATTAC 93 SUD Aide à la citoyenneté	310,00€
BAZ'ARTS Danses, Émission de radio	250,00€
BOL D'AIR Promouvoir un lieu de vie, de services et des activités au profit de personnes sujettes à des troubles psychiques générant bien souvent un handicap	280,00€
BOULES DE NEIGE Favoriser l'intégration des enfants dans le quartier du bas Montreuil au travers d'activités para et péri scolaires	310,00€

CAPOEIRA CAUIM Promotion de la capoeira	310,00€
CHŒUR ADULTES ENMD Fédérer les choristes inscrits au cœur de l'ENMD de Montreuil	250,00€
COMITE DES FÊTES DU GRAND AIR Créer un lien social et inter-générationnel Association du quartier BEL AIR - sorties familiales	340,00€
COMMUNIC'ARTE Promouvoir les échanges artistiques entre la France et l'étranger en particulier l'Amérique latine	250,00€
COMPAGNIE KOSHKALUNA Organisation de spectacles vivants	280,00€
CROISEE DES CULTURES Promouvoir les échanges socio-culturels à l'échelle internationale à destination des mineurs en difficulté sociale	250,00€
CULTURE DU CŒUR EN 93 Lutte en faveur des plus démunis	280,00€
DDEN (UNION LOCALE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE) Défense école publique et laïque- participation aux conseils de classe	250,00€
DEUX MAINS POUR S'ENTENDRE Création de liens pour sourds et malentendants	340,00€
DONNEURS DE VOIX Enregistrement de livres enregistrés sur CD pour prêt gracieux à l'attention des personnes non voyantes et mal voyantes	250,00€
DOUMBELANE Promotion création artistique – percussions	250,00€
ECLAIREURS/SES DE France Mouvement de jeunesse	280,00€
ECODROM 93 Reconnaître la cohérence du mode de vie spécifique des Roms et de leur savoir faire Favoriser leur intégration	340,00€
FEES DE LA RECUF Réutilisation des déchets	340,00€
FER A COUDRE Favoriser et diffuser la création artistique notamment la création théâtrale	310,00€
FIGHTER FAMILY Accès aux sports pour tous publics	250,00€
FNATH (FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES) Amélioration du sort des victimes d'accidents du travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques.	340,00€

HANDICAPS ENFANTS SANS FRONTIERE Soutenir la gestion de structures d'accueil de jeunes handicapés	280,00€
INSOLISTES (LES) Chants polyphoniques	280,00€
JARDIN DE LA LUNE (LE) Entretien d'un jardin d'inspiration médiévale sur le site des Murs à Pêches	310,00€
LOISIRS SOLIDARITE RETRAITES Organiser des sorties, des activités pour les retraités montreuillois	310,00€
MALIENS DE MONTREUIL Etre une passerelle entre les résidents maliens à Montreuil et la population du Mali	280,00€
MAMANS D'ACCUEIL 93 Regroupement Assistantes maternelles	250,00€
MEDAILLES MILITAIRES - SNEMM (SOCIÉTÉ NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE - 671ème SECTION ANCIENNEMENT MÉDAILLES MILITAIRES) Resserrer les liens de solidarité et de camaraderie qui doivent unir les décorés de la médaille militaire et d'assurer la défense constante de l'honneur, de la dignité et de la valeur de cette décoration	250,00€
MOME (LA) Créer un espace de rencontres et de loisirs de proximité pour des personnes concernées par la maladie d'Alzheimer	250,00€
OPPERA Orchestre symphonique personnel élèves académie de Créteil	250,00€
PAPA POULE ET CIE Favoriser les liens intergénérationnels dans le quartier Solidarité Carnot	280,00€
PARLONS EN Soutien scolaire Cité de l'Espoir	250,00€
QUATORZE Promotion de la libre proposition et de la mise en relation des savoirs	340,00€
RAMENAS VOIT VERT Tous projets en rapport avec la nature, l'écologie et les végétaux	340,00€
REGARD DU LOUP Réalisation de spectacles vivants et animation sur le même thème	310,00€
RIBAMBELLE (LA) Regroupement d'assistantes maternelles - activités enfants	250,00€
RUCHER DE MONTREUIL Mise en place d'une école d'apiculture – animations	310,00€
STOP AUX VIBRATIONS ET AUX FISSURES SAULES CLOUET FABIEN	250,00€

Etre porte parole des riverains du quartier Saules Clouet-Fabien-Boissière qui subissent dégradations, détériorations, nuisances dans leurs habitations dues aux bus

TERYA SO 340,00€  
Favoriser la solidarité entre l'Europe et les pays en voie de développement

TOURBILLON (LE) 250,00€  
Transmission des arts du cirque

UNC (UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - Section de Montreuil UNC) 250,00€  
Anciens Combattants-réunions- commémorations

VERTIGE CREATION FLORALE 250,00€  
Création florale

VIVONS NOTRE QUARTIER 280,00€  
Cette association a pour objectifs de développer le lien social, favoriser l'émancipation, l'accompagnement et l'accès à la citoyenneté

Soit un total de : 15 670,00€

## **DEL20150402\_22 : Attribution de subventions de partenariat à différents clubs sportifs de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention de partenariat aux clubs suivants :

- l'association Red Star Club Montreuillois, de 1.049,63 € répartis entre les sections Judo pour 170,87 €, Gymnastique pour 244,10 €, Basket pour 146,46 €, Danse Sportive pour 488,20 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux de janvier et février 2015 ;
- l'association Cercle d'Armes de Montreuil, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux d'escrime de janvier et février 2015 ;
- l'association Tous aux Echecs, de 732,30 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux d'échecs de janvier et février 2015 ;
- l'association Montreuil Tennis Club, de 610,25 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux de tennis de janvier et février 2015 ;
- l'association Montreuil Handball, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux de handball de janvier et février 2015 ;
- l'association Roller Skating Montreuillois, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux de roller skating de janvier et février 2015 ;
- l'association Art du Déplacement Academy by Yamakasi, de 244,10 €, au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux de yamakasi de janvier et février 2015 ;
- l'association Thai Boxing club de Montreuil, de 634,66 € au titre de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux de boxe de janvier et février 2015 ;

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20150402\_23 : Approbation de l'avenant n° 2-2015 à la convention financière entre la Ville de Montreuil et le Syndicat Inter Collectivités Meraguemou**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2015 à la convention financière entre la Ville de Montreuil et le Syndicat Inter Collectivités Méraguémou, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 90 000 € au Syndicat Inter Collectivités Méraguémou au titre de l'année 2015 pour contribuer à la mise en œuvre des actions de coopération retenues pour l'année.

Article 4 : Approuve le versement d'une subvention complémentaire d'un montant maximal de 75 000 € au Syndicat Inter Collectivités Méraguémou, sous réserve de la perception par la Ville de Montreuil des fonds attendus en 2015 du Ministère des Affaires étrangères et de l'inscription de ces crédits en dépense dans le cadre d'une décision modificative.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_24 : Approbation de l'avenant 2015 à la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et le SIAD (Service International d'Appui au développement)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2015 à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et le Service International d'Appui au Développement (SIAD) conclue pour la période 2014-2015.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 15 000 € au SIAD pour la mise en oeuvre d'activités d'appui à la création d'entreprises à Yélimané.

Article 4 : Approuve le versement d'une subvention complémentaire de 7 000 € au SIAD, sous réserve de l'obtention par la Ville du cofinancement attendu en 2015 du Ministère des Affaires étrangères pour les projets de coopération menés en partenariat avec le SIAD et de l'inscription de ces crédits en dépense par décision modificative.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_25 : Approbation de l'avenant 2015 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et l'association pour le Développement du cercle de Yélimané en France (ADCYF)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2015 à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et l'ADCYF, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Approuve le versement d'une subvention de 8 000 € à l'ADCYF pour la mise en oeuvre de projets en faveur de l'intégration des populations maliennes à Montreuil et du renforcement de la coopération avec le cercle de Yélimané.

Article 4 : Approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2500 € de la Ville à l'ADCYF, sous réserve de l'obtention par la Ville du cofinancement attendu en 2015 du Ministère des Affaires étrangères pour les projets de coopération menés en partenariat avec l'ADCYF, et de l'inscription de ces crédits en dépense par décision modificative.

Article 5 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20150402\_26 : Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et le Conseil général de la Seine Saint-Denis relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20150402\_27 : Dissolution du Syndicat Intercommunal du centre informatique de Montreuil (SICIM) : approbation du projet de répartition de l'actif et du passif du syndicat**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

47 voix pour

6 abstention(s) : Mme Olga RUIZ, Mme Leila GUERFI, Mme Sophie BERNHARDT, M. Grégory VILLENEUVE, M. Axel NORBELLY, M. Nordine RAHMANI

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : G. ROBEL, O. STERN

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Montreuil approuve la répartition de la liquidation financière établie selon la contribution des communes au budget de fonctionnement du syndicat en application de l'article 5 des statuts du SICIM soit :

12,243343 % pour la commune de Bagnolet

8,175226 % pour la commune de Clichy-sous-Bois

8,018238 % pour la commune de Montfermeil

35,681142 % pour la commune de Montreuil

12,255529 % pour la commune de Noisy-le-Sec

8,0444953 % pour la commune de Romainville

15,581570 % pour la commune de Rosny-sous-Bois.

Article 2 : La recette correspondante sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20150402\_28 : PRUS La Noue - Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'assainissement de l'opération ANRU de la Noue

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_29 : Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

54 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : F. BOISSIER

DÉCIDE

Article unique : Approuve la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne (Val de Marne)

### **DEL20150402\_30 : Approbation de la convention de maintenance de l'exploitation de chauffage du centre sportif Arthur Ashe situé 156 rue de la Nouvelle France entre la ville de Montreuil et l'O.P.H. Montreuil situé 17 rue Molière à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

49 voix pour

Ne participe(nt) pas au vote (article L.2131-11 CGCT) : P. BESSAC, S. BELTRAN, A. LESCURE, N. RABHI, V. BOURDAIS, N. BEN GHANEM

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pour l'exploitation et l'entretien des installations de chauffage du centre sportif Arthur Ashe,

entre la ville de Montreuil et l'OPHM, annexée à la présente délibération.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention et tout acte ultérieur en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire

Article 3: Les dépenses seront prélevées sur les crédits des budgets des exercices concernés.

**DEL20150402\_31 : Approbation du protocole transactionnel entre la société Anc. Etablissements Delbono Biolzi et Cie et M. Brunazzi Elio et la Ville de Montreuil concernant le local commercial sis 198 rue de Paris**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel entre la Ville de Montreuil et la société Anc.Etablissements Delbono Biolzi et Cie et M. Brunazzi Elio concernant les locaux confiés à bail commercial sis 198 rue de Paris à Montreuil.

Article 2 : Acte de la renonciation par la Ville de Montreuil au règlement des loyers, charges et autres impositions postérieurs au 27 mars 2014.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou un représentant habilité à cet effet, à signer le protocole transactionnel et tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant au protocole dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20150402\_32 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur les biens sis 44, 44 bis et 46 boulevard Henri Barbusse à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition de la propriété communale sise 44, 44Bis et 46 boulevard Henri Barbusse, cadastrées AG n°155, 76 et 77, à Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur lesdites parcelles.

**DEL20150402\_33 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir portant sur un bien sis 52 rue des Ravins à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la démolition de la propriété communale sise 52 rue des Ravins, cadastrée AU n°26, à Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle.

**DEL20150402\_34 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de Mme Brovedani et de M. Gendre de la parcelle sise 39 rue des Ramenas cadastrée section N n°37 à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession du terrain sis 39 rue des Ramenas cadastré section N n°37 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup> au prix de 139 000€HT ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge de Mme Brovedani et de M. Gendre.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20150402\_35 : Acquisition par la Ville de Montreuil auprès de la SCI Marceau Arago de la parcelle cadastrée section BF n°215, représentant le volume 13, sise 85 rue Marceau et correspondant à l'emplacement réservé C33**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil auprès de la SCI Marceau Arago de la parcelle cadastrée section BF n°215 représentant le volume 13 d'une superficie de 797 m<sup>2</sup> sise 85 rue Marceau et correspondant à l'emplacement réservé C33, inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire ou un représentant habilité à cet effet, à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20150402\_36 : Rétrocession à la SCI L'ATELIER du bien sis 160 boulevard Chanzy, parcelle cadastrée AV 29 à Montreuil en application de l'arrêt de la Cour administrative d'Appel de Versailles du 20 novembre 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de l'annulation de la préemption de la propriété cadastrée section AV 29 sise 160 boulevard Chanzy et de l'injonction faite à la Commune de proposer à Monsieur Oudar d'acquérir le bien objet de la décision illégale de préemption aux prix et conditions de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, déduction faite des travaux de toiture, savoir 537 091,96 €.

Article 2 : Approuve la rétrocession à la SCI L'Atelier de ladite propriété au prix fixé par le juge déduction toutefois faite de la somme de 55 193,10 € et ce, afin de tenir compte des remboursements mutuels des loyers, dépôt de garantie, travaux acquittés par la Ville et taxes foncières versées par elle comme indiqué sur le tableau joint en annexe de sorte que le prix de la

rétrocession est conventionnellement fixé à la somme de 481 898,86 €.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'ensemble des actes et pièces afférents à cette acquisition et notamment l'acte de rétrocession à la SCI L'Atelier de ladite propriété au prix de 481 898,86 €.

### **DEL20150402\_37 : Demande de remise gracieuse pour divers titres de recettes des prestations à l'enfance**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame BOULHOL Caroline.

Article 2 : Accepte le mandatement de la somme de 914,70€ correspondant à une partie des différents titres émis à l'encontre de Madame BOULHOL Caroline.

Article 3 : Informe le Trésorier payeur général de cet avis favorable.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_38 : Demande de remise gracieuse pour divers titres de recettes des prestations à l'enfance**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame SANKARE Astou.

Article 2 : Accepte le mandatement de la somme de 4908,20€ correspondant à une partie des différents titres émis à l'encontre de Madame SANKARE Astou.

Article 3 : Informe le Trésorier payeur général de cet avis favorable.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20150402\_39 : Demande de remise gracieuse pour un titre de recette du service municipal de la Jeunesse**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur SENDA MULUMBA Robert.

Article 2 : Accepte le mandatement de la somme de 202.60 euros correspondant au titre émis à l'encontre de Monsieur SENDA

MULUMBA Robert.

Article 3 : Informe le Trésorier Payeur Général de cet avis favorable.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20150402\_40 : Demande de remise gracieuse relative à un procès verbal de verbalisation pour dépôt sauvage**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

55 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse relative au procès verbal dressé à l'encontre de la pharmacie Frydman.

Article 2 : Annule le titre de recette n° 4457 par l'émission d'un mandat de 300 €.

Article 3 : Informe le Trésorier Payeur Général de cet avis favorable.

Article 4 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

## DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution pour la période du 5 janvier au 12 mars 2015.

DEC2015_038	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 véhicule RENAULT repris par la société SARL GARCIA à titre gratuit pour destruction.	19/01/15
DEC2015_039	Renouvellement de concession funéraire en date du 23 septembre 2008 - Plan n° A-11-3-11- Concession n° 75329	14/01/15
DEC2015_040	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 octobre 2018 - Plan n° 3-5B-3-9- Concession n° 75330	15/01/15
DEC2015_041	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 avril 2012 - Plan n° 4-6-11-25- Concession n° 75331	15/01/15
DEC2015_042	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 juillet 2018 - Plan n° 7-2-6-2- Concession n° 75332	16/01/15
DEC2015_043	Délivrance de concession funéraire en date du 16 janvier 2015 - Plan n° 6-3-9-5 - Concession n° 75333	16/01/15
DEC2015_044	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 avril 2014 - Plan n° 5-4-6-34 - Concession n° 75334	16/01/15
DEC2015_045	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 mars 2012 - Plan n° 4-4A-3-3 - Concession n° 75335	16/01/15
DEC2015_046	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 juin 2009 - Plan n° 5-1-3-9 - Concession n° 75336	16/01/15
DEC2015_047	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 décembre 2014 - Plan n° 5-4-LG-38 - Concession n° 75337	17/01/15
DEC2015_048	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 juin 2012 - Plan n° 2-6-4-3 - Concession n° 75338	19/01/15
DEC2015_049	Délivrance de concession funéraire en date du 20 janvier 2015 - Plan n° 6-1-5-15 - Concession n° 75339	20/01/15
DEC2015_050	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 septembre 2012 - Plan n° 2-10-11-14 - Concession n° 75340	20/01/15
DEC2015_051	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 mai 2012 - Plan n° 1-11-LGMUR-5 - Concession n° 75341	20/01/15
DEC2015_052	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 décembre 2010 - Plan n° 6-4-LD-4 - Concession n° 75342	21/01/15
DEC2015_053	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 mai 2013 - Plan n° 4-1A1C-LG-7 - Concession n° 75343	21/01/15
DEC2015_054	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 septembre 2012 - Plan n° 5-4-LTD-23-7 - Concession n° 75344	21/01/15
DEC2015_055	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 novembre 2011 - Plan n° 4-1B-1C-3-18 - Concession n° 75345	21/01/15
DEC2015_056	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 janvier 2013 - Plan n° 2-5-LG-20 - Concession n° 75346	22/01/15
DEC2015_057	Renouvellement de concession funéraire en date du 3 octobre 2018 - Plan n° 1-2-5-8 - Concession n° 75347	23/01/15

DEC2015_058	Renouvellement de concession funéraire en date du 10 juin 2016 - Plan n° EV-1S-LG-8 - Concession n° 75348	23/01/15
DEC2015_059	Délivrance de concession funéraire en date du 23 janvier 2015 - Plan n° A-4-9-14 - Concession n° 75349	23/01/15
DEC2015_060	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 novembre 2012 - Plan n° 2-10-LD-10 - Concession n° 75350	23/01/15
DEC2015_061	Renouvellement de concession funéraire en date du 1er juillet 2014 - Plan n° A-4-LTG-10 - Concession n° 75351	23/01/15
DEC2015_062	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 2 Remorques types Saleuses repris par la société A.T. VENTES ET ACHATS pour un montant de 150 €.	23/01/15
DEC2015_063	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 engin de marque CHARPENET pour destruction au service mécanique de la ville de MONTREUIL.	23/01/15
DEC2015_064	Défense devant le tribunal administratif de Montreuil dans l'affaire n°1411898-2 - Commune de Montreuil c/ SCI LA CAPSULERIE et désignation du cabinet CLAISSE & Associés afin de défendre la Ville dans cette affaire.	29/01/15
DEC2015_065	Attribution à la société SNEF du marché "maintenance préventive et curative d'équipements de commande de signalisation tricolore pour les besoins de la ville de Montreuil" pour un montant minimum de 20 000 € H.T. annuel et un montant maximum de 103 500 € H.T. annuel pour une durée d'un an.	10/02/15
DEC2015_066	Attribution à la société SDEL du marché "maintenance préventive et curative de bornes automatiques et semi-automatiques de la ville de Montreuil" pour un montant minimum de 20 000 € H.T. annuel et un montant maximum de 95 000 € H.T. annuel pour une durée d'un an.	10/02/15
DEC2015_067	Renouvellement de concession funéraire en date du 22 août 2014 - Plan n° 2-5-1-7 - Concession n° 75352	23/01/15
DEC2015_068	Délivrance de concession funéraire en date du 26 janvier 2015 - Plan n° A-1-LG-14 - Concession n° 75353	26/01/15
DEC2015_069	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 septembre 2012 - Plan n° 3-2A-LD-9 - Concession n° 75354	26/01/15
DEC2015_070	Délivrance de concession funéraire en date du 27 janvier 2015 - Plan n° 4-2A-1-3 - Concession n° 75355	27/01/15
DEC2015_071	Délivrance de concession funéraire en date du 27 janvier 2015 - Plan n° 5-4-2-3 - Concession n° 75356	27/01/15
DEC2015_072	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 mars 2012 - Plan n° 6-3-14-35 - Concession n° 75357	27/01/15
DEC2015_073	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 février 2013 - Plan n° 6-2-13-30 - Concession n° 75358	27/01/15
DEC2015_074	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 avril 2012 - Plan n° 3-6-5-37 - Concession n° 75359	27/01/15
DEC2015_075	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 avril 2012 - Plan n° 3-1A-2C-LD-5 - Concession n° 75360	28/01/15
DEC2015_076	Délivrance de concession funéraire en date du 29 janvier 2015 - Plan n° 4-3A-1-5 - Concession n° 75361	29/01/15
DEC2015_077	Renouvellement de concession funéraire en date du 30 août 2012 - Plan n° 2-10-LG-6 - Concession n° 75362	29/01/15
DEC2015_078	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 janvier 2015 - Plan n° A-4-1-2 - Concession n° 75363	29/01/15
DEC2015_079	Délivrance de concession funéraire en date du 30 janvier 2015 - Plan n° 5-4-7-17 - Concession n° 75364	30/01/15

DEC2015_080	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 août 2019 - Plan n° A-5-2C-LTG-8 - Concession n° 75365	30/01/15
DEC2015_081	Renouvellement de concession funéraire en date du 20 juillet 2012 - Plan n° 2-2-4-1 - Concession n° 75366	30/01/15
DEC2015_082	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 janvier 2015 - Plan n° 5-2-8-22 - Concession n° 75367	31/01/15
DEC2015_083	Renouvellement de concession funéraire en date du 27 mai 2012 - Plan n° 4-6-LD-19 - Concession n° 75368	31/01/15
DEC2015_084	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 août 2012 - Plan n° 2-2-8-10 - Concession n° 75369	31/01/15
DEC2015_085	Renouvellement de concession funéraire en date du 28 octobre 2014 - Plan n° A-SUD-4-1 - Concession n° 75370	31/01/15
DEC2015_086	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 janvier 2013 - Plan n° 6-4-4-7 - Concession n° 75371	03/02/15
DEC2015_087	Délivrance de concession funéraire en date du 3 février 2015 - Plan n° 6-3-13-8 - Concession n° 75372	03/02/15
DEC2015_088	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 février 2012 - Plan n° 3-5B-LD-8 - Concession n° 75373	03/02/15
DEC2015_089	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 septembre 2012 - Plan n° 2-2-3-7 - Concession n° 75374	03/02/15
DEC2015_090	Attribution à l'association "régie de quartier" du marché "insertion et qualification professionnelle" sans montant minimum et pour un montant maximum de 100 000 € H.T. annuel pour une période d'un an reconductible une fois.	11/02/15
DEC2015_091	Déclaration sans suite de la consultation relative au MAPA : "Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de déterminer et mettre en œuvre les modalités de gestion et de maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse de la ville de Montreuil".	16/02/15
DEC2015_092	Déclaration sans suite de l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la réalisation de prestations de traiteur, en particulier buffets (lot a), cocktails (lot b) et services associés	17/02/15
DEC2015_093	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 1 scooter de marque SAMPO repris par la société GENERATION FUTURE à titre gratuit pour pièces et destruction.	27/01/15
DEC2015_094	Attribution à la société G. CAVANNA du marché "travaux de confortation des fondations du mur nord de l'école Fabien - Boissière sise 162 boulevard Aristide Briand, pour un montant de 145 000 € HT	04/02/15
DEC2015_095	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association Comité 21	11/02/15
DEC2015_096	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association Plante et Cité	30/01/15
DEC2015_097	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil à l'association Energy Cities	03/02/15
DEC2015_098	Réforme et aliénation de mobiliers communaux : 1 véhicule Maco compresseur repris par la société AT ventes et achats pour un montant de 100 €	10/02/15
DEC2015_099	Attribution à la société SIGEC du marché "Prestations relatives à l'évolution et la maintenance de la solution de modernisation du suivi de fréquentations des activités de la ville de Montreuil", pour un montant de 205 000€ HT pour une durée d'un an reconductible trois fois	23/02/15
DEC2015_100	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville pour un montant de 120 €	05/01/15

DEC2015_101	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville pour un montant de 750 €	10/02/15
DEC2015_102	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville pour un montant de 330 €	10/02/15
DEC2015_103	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville pour un montant de 400 €	13/02/15
DEC2015_104	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville pour un montant de 150 €	23/02/15
DEC2015_105	Attribution à la société BRINK'S EVOLUTION du marché à bons de commande relatif à des prestations de collecte et de transport de fonds des structures de la ville de Montreuil et celles de son CCAS pour un montant maximum de 50 000 € HT annuel, pour une durée d'un an reconductible trois fois.	02/03/15
DEC2015_106	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 décembre 2014 - Plan A-5-1C-LTD-11 - Concession n°75375	03/02/15
DEC2015_107	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 mars 2012 - Plan 5-3-6-34 - Concession n°75376	03/02/15
DEC2015_108	Renouvellement de concession funéraire en date du 11 juillet 2018 - Plan A-7-LG-2 - Concession n°75377	04/02/15
DEC2015_109	Renouvellement de concession funéraire en date du 13 janvier 2012 - Plan1-1-LGMUR-7 - Concession n°75378	04/02/15
DEC2015_110	Renouvellement de concession funéraire en date du 25 novembre 2014- Plan 6-4-14-6 - Concession n°75379	05/02/15
DEC2015_111	Conversion de concession funéraire en date du 5 février 2015 - Plan 5-4-LTD-3 - Concession n°75380	05/02/15
DEC2015_112	Délivrance de concession funéraire en date du 6 février 2015 - Plan 2-9-E-10-4 - Concession n°75381	06/02/15
DEC2015_113	Renouvellement de concession funéraire en date du 16 mai 2016 - Plan 4-6-19-42 - Concession n°75382	06/02/15
DEC2015_114	Délivrance de concession funéraire en date du 6 février 2015 - Plan A-14-13-7 - Concession n°75383	06/02/15
DEC2015_115	Délivrance de concession funéraire en date du 7 février 2015 - Plan 3-7-11-7 - Concession n°75384	07/02/15
DEC2015_116	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 octobre 2011 - Plan 1-8-E-5-12 - Concession n°75385	06/02/15
DEC2015_117	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 février 2013 - Plan 2-9-6-32 - Concession n°75386	07/02/15
DEC2015_118	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 décembre 2014 - Plan EV-1S-LG-36 - Concession n°75387	07/02/15
DEC2015_119	Délivrance de concession funéraire en date du 9 février 2015 - Plan A-13-2C-4-9 - Concession n°75388	09/02/15
DEC2015_120	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 décembre 2019 - Plan 6-4-12-20- Concession n°75389	09/02/15
DEC2015_121	Délivrance de concession funéraire en date du 10 avril 2008 - Plan 1-8-E-1-2- Concession n°75390	09/02/15
DEC2015_122	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 décembre 2012 - Plan 4-6-9-15 - Concession n°75391	09/02/15
DEC2015_123	Renouvellement de concession funéraire en date du 18 décembre 2017 - Plan 5-3-3-17 - Concession n°75392	10/02/15
DEC2015_124	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 mars 2019 - Plan 2-10-LTD-12 - Concession n°75393	10/02/15

DEC2015_125	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 avril 2012 - Plan 5-1-7-3- Concession n°75394	10/02/15
DEC2015_126	Délivrance de concession funéraire en date du 11 février 2015 - Plan 1-19-1-1- Concession n°75395	11/02/15
DEC2015_127	Délivrance de concession funéraire en date du 11 février 2015 - Plan 3-7-9-7- Concession n°75396	11/02/15
DEC2015_128	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 novembre 2014 - Plan 1-4-5-11 - Concession n°75397	11/02/15
DEC2015_129	Acceptation de l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du cœur de quartier Bel Air, pour un montant de 8 304,10 € H.T soit une augmentation du montant du marché de 15,31 %	04/03/15
DEC2015_130	Réforme et aliénation des mobiliers communaux : 3 véhicules repris par le garage Perle automobile (95 360 Montmagny) pour 1000 €.	23/02/15
DEC2015_131	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service Enfance lors du séjour organisé à SAINT-BRIS-LE-VINEUX du 19/04/2015 au 01/05/2015	02/03/15
DEC2015_132	Délivrance de concession funéraire en date du 12 février 2015 - Plan 2-10-LG-31- Concession no: 75398	12/02/15
DEC2015_133	Délivrance de concession funéraire en date du 12 février 2015 - Plan 6-1-6-11- Concession no: 75399	12/02/15
DEC2015_134	Renouvellement de concession funéraire en date du 14 aout 2014 - Plan 3-6-13-2- Concession n°75400	12/02/15
DEC2015_135	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 février 2012 - Plan 7-3-4-17- Concession n°75401	12/02/15
DEC2015_136	Délivrance de concession funéraire en date du 14 février 2015 - Plan A-14-13-8- Concession n°75402	14/02/15
DEC2015_137	Renouvellement de concession funéraire en date du 2 février 2015 - Plan 5-2-9-20- Concession n°75403	14/02/15
DEC2015_138	Renouvellement de concession funéraire en date du 21 janvier 2015 - Plan 2-10-4-15- Concession n°75404	14/02/15
DEC2015_139	Renouvellement de concession funéraire en date du 4 octobre 2014 - Plan 8-LC-1-40- Concession n°75405	14/02/15
DEC2015_140	Renouvellement de concession funéraire en date du 15 février 2015 - Plan 1-11-1-4- Concession n°75406	16/02/15
DEC2015_141	Renouvellement de concession funéraire en date du 8 novembre 2011 - Plan 1-14-LDàG-7- Concession n°75407	16/02/15
DEC2015_142	Renouvellement de concession funéraire en date du 19 janvier 2012 - Plan 4-6-12-4- Concession n°75408	16/02/15
DEC2015_143	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 novembre 2013 - Plan 1-9-LG-6- Concession n°75409	17/02/15
DEC2015_144	Délivrance de concession funéraire en date du 18 février 2015 - Plan 1-9-1-13- Concession n°75410	18/02/15
DEC2015_145	Renouvellement de concession funéraire en date du 5 juillet 2014 - Plan 1-12-8-16- Concession n°75411	18/02/15
DEC2015_146	Renouvellement de concession funéraire en date du 7 mars 2013 - Plan 2-5-LG-16- Concession n°75412	18/02/15
DEC2015_147	Délivrance de concession funéraire en date du 19 février 2015 - Plan 6-1-8-15- Concession n°75413	19/02/15

DEC2015_148	Renouvellement de concession funéraire en date du 26 octobre 2014 - Plan 4-6-7-17- Concession n°75414	19/02/15
DEC2015_149	Renouvellement de concession funéraire en date du 17 aout 2007 - Plan A-6-2C-3-4- Concession n°75415	21/02/15
DEC2015_150	Délivrance de concession funéraire en date du 23 février 2015 - Plan A-14-13-9- Concession n°75416	23/02/15
DEC2015_151	Délivrance de concession funéraire en date du 24 février 2015 - Plan 2-10-3-10- Concession n°75417	24/02/15
DEC2015_152	Délivrance de concession funéraire en date du 27 février 2015 - Plan A-14-13-10- Concession n°75418	27/02/15
DEC2015_153	Délivrance de concession funéraire en date du 27 février 2015 - Plan A-3-6-11- Concession n°75419	27/02/15
DEC2015_154	Renouvellement de concession funéraire en date du 12 novembre 2019 - Plan 1-16-4-27- Concession n°75420	28/02/15
DEC2015_155	Attribution d'une subvention de 1 200 € à Monsieur Laurent THOMAS dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	12/03/15
DEC2015_156	Attribution d'une aide exceptionnelle à un agent de la ville pour un montant de 100 €	11/03/15

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23h30.

Fait à Montreuil, le 10 avril 2015  
 Pour le Maire, par délégation  
 Le Directeur Général Adjoint,



Olivier BERTHELOT- EIFFEL